

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC168

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes  
et apparentés

-----

### ARTICLE 5

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les engagements permettant d'assurer la diffusion de programmes de télévision en langue  
régionales ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les conventions stratégiques pluriannuelles et répartition des  
moyens devront fixer des objectifs pour les langues régionales.

Les budgets alloués à France Télévisions et à Radio France devront comprendre un fléchage vers la  
diffusion en langues régionales.